

VAE

# Publication des chiffres clés de la VAE en Auvergne-Rhône-Alpes

---

Combien de candidats se sont engagés dans un parcours de VAE en 2020 ? Combien ont obtenu un titre ou un diplôme ? Qui sont-ils ? Quelles sont les principales certifications recherchées ?



Les données présentées ont été recueillies auprès des principaux organismes valideurs régionaux.

## Au sommaire :

- Les certificateurs : les diplômes de l'Éducation Nationale et du Sanitaire et Social majoritairement plébiscités par le public
- La recevabilité : augmentation du nombre de dossiers déposés et diminution du nombre de dossiers déclarés recevables
- Diminution du nombre de personnes présentées en jury
- Profil des candidats présentés en jury
- Les résultats : la validation totale reste majoritaire et centrée sur le niveau 5 de certification
- Annexe : organismes certificateurs régionaux ayant contribué à cette publication

# VAE en Auvergne-Rhône-Alpes

## DONNÉES 2020

### DEMARCHE DE VAE CHEZ LES CERTIFICATEURS



**6 679 personnes**

ont déposé un dossier  
de recevabilité



Près de  
**8 candidats sur 10**  
ont été déclarés recevables (5 539)



**DIPLÔMES LES PLUS DEMANDÉS  
EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

1<sup>ER</sup>

diplômes du Ministère  
de l'Éducation Nationale

2<sup>E</sup>

diplômes du Ministère  
des Solidarités et de la Santé

### LES JURYS



En 2020,  
**4 020 candidats**  
sont passés en jury



**-16%**

de candidats  
présentés en jury  
par rapport  
à 2019 (4 792)

### LA RÉUSSITE



**la validation  
totale**  
est majoritaire

**65%**  
en 2020

Le **NIVEAU 5** devient cette  
année le **plus**  
(anciennement III) **validé** en totalité

### PROFIL DES CANDIDATS VAE

des femmes



âgées de

**30 à 39**  
ANS

en activité



visant

**NIVEAU  
3**  
anciennement V

**Télécharger**

>> Retrouvez toutes les études et statistiques sur la VAE en région dans notre [rubrique dédiée](#)

Date de publication

19 novembre 2021

**Dernières actualités**

[La filière Mode et Luxe forme et recrute](#)

[Compétences et métiers d'avenir : appel à manifestation d'intérêt](#)

[12ème Forum Régional Emploi Handicap](#)

[Tableau de bord Handicap](#)

[Cap emploi : mise en ligne d'un nouveau module e-learning !](#)

- [Toutes les actualités](#)

## Veille

### [Validation des acquis de l'expérience : 20 ans après sa création, des expérimentations en cours pour faciliter son utilisation](#)

18 janvier 2022

Le 17 janvier 2002, la loi de modernisation sociale créait la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour permettre à toute personne engagée dans la vie active de valider les acquis obtenus de ses expériences, notamment professionnelles, en vue de l'obtention d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat de qualification professionnelle. Vingt ans après, des expérimentations ont été lancées, notamment par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, pour en renforcer l'utilisation et en faire un vrai outil au service de la formation des actifs. Aux côtés de l'enseignement scolaire et de la formation continue, la validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAE) constitue la troisième voie d'accès à la certification. À ce titre, elle figure parmi les actions éligibles au financement par le compte personnel de formation (CPF). Après 20 ans de pratiques, cet outil reste trop peu connu et trop peu utilisé. Il constitue pourtant une véritable opportunité d'accéder à la qualification et permet une insertion dans l'emploi durable. C'est également un levier efficace d'évolution et de transition professionnelles. Il apparaît donc nécessaire d'agir en faveur d'une plus forte mobilisation de la VAE et d'une meilleure sécurisation du parcours, particulièrement dans le contexte actuel de transformations économiques en lien avec les transitions technologiques et environnementales, qui demandent une plus grande adaptabilité des compétences aux besoins des entreprises. La VAE doit également permettre de répondre aux attentes de nouveaux publics, parmi lesquels les jeunes éloignés de l'emploi, peu ou pas qualifiés, ainsi que des actifs alternants courtes périodes d'emploi et périodes de chômage. Pour consolider la VAE et en faciliter le recours, Elisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, a souhaité lancer une expérimentation dans le secteur du grand âge dont les besoins de recrutement sont importants pour lever les freins existants, rendre son accès plus simple et plus lisible, réduire les délais et les démarches administratives, tout en préservant l'exigence et la qualité de la preuve des compétences détenues. Cette expérimentation s'ajoute à d'autres initiatives, notamment celle conduite par les AT pro. Pilotée par Carine Seiler, haut-commissaire aux Compétences, cette expérimentation permettra d'alimenter la réflexion des certificateurs sur les nécessaires évolutions de cet outil de reconnaissance des compétences. À l'occasion des 20 ans de la VAE, le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion réaffirme son engagement à faire de cette voie d'accès à la certification, une voie pleinement mobilisable au bénéfice des actifs et des besoins de l'économie. « Entrer dans une démarche de VAE tient encore trop souvent du parcours du combattant. Nombreux acteurs, freins administratifs et des délais très longs conduisent de nombreux actifs à l'abandon. Cet outil d'accès à la qualification doit pouvoir être pris en main par les actifs pour sécuriser leur parcours professionnel et participer à leur émancipation. L'expérimentation en cours que j'ai souhaité mettre en place doit nous permettre de poser les bases de cette transformation et de donner à la VAE la place qui doit être la sienne dans notre système de formation » déclare Elisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion. « Notre choix, c'est de réformer par l'expérimentation, de tester à petite échelle avant de généraliser, de parier sur l'ingéniosité des acteurs, de prendre en compte le retour des utilisateurs, de ceux qui se lancent de cette formidable aventure, pour ajuster et apporter un service « sur mesure ». Le mouvement est engagé. Il nous appartient aujourd'hui de franchir une nouvelle étape, à partir des enseignements de l'expérimentation en cours. Car, nous ne pouvons pas construire la société de la connaissance sans la société de la reconnaissance ! » Carine Seiler, Haut-Commissaire aux compétences. docx Communiqué de presse - Validation des acquis de l'expérience : 20 ans après sa (...) Téléchargement (42 ko) pdf Communiqué de

presse - Validation des acquis de l'expérience : 20 ans après sa (...) Téléchargement (311.3 ko)

### [Formation professionnelle | La VAE fête ses 20 ans !](#)

18 janvier 2022

Créé dans le cadre de la loi dite de modernisation sociale de 2002, le dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) fête aujourd'hui ses 20 ans. Grâce à la VAE, votre expérience (savoir-faire, méthodologies, process, connaissances) vous permet d'obtenir une certification (diplôme, titre ou certificat) pour évoluer professionnellement. On vous explique comment y accéder. Lecture Validation des Acquis de l'Expérience : étape par étape par Ministère du Travail <https://www.dailymotion.com/video/x6hpebk> pdf Télécharger le flyer VAE Téléchargement (840.2 ko) Aux côtés de l'enseignement scolaire et de la formation continue, la validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAE) constitue la troisième voie d'accès à la certification. À ce titre, elle figure parmi les actions éligibles au financement par le compte personnel de formation (CPF). La reconnaissance des acquisitions liées à votre expérience professionnelle et personnelle peut ainsi vous permettre de : obtenir une reconnaissance officielle ; développer votre employabilité ; évoluer professionnellement ; débiter une reconversion professionnelle. Consulter la fiche pratique sur la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour en savoir plus Pour vous informer sur la VAE et prendre contact avec un centre de conseil VAE, rendez-vous sur [www.vae.gouv.fr](http://www.vae.gouv.fr) pour trouver le centre le plus proche de chez vous. **TÉMOIGNAGE** Charles-Hubert est chef-opérateur dans le cinéma. Pour valoriser son expérience et faire reconnaître son expertise, il s'est engagé dans une validation des acquis de l'expérience. Lecture Mon histoire de formation | Charles-Hubert valide l'expérience qui l'a acquise par Ministère du Travail <https://www.dailymotion.com/video/x79h9u3>

### [Académie de Clermont-Ferrand](#)

17 janvier 2022

DAVA - DAFPIC GIP 3 avenue Vercingétorix 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1 Tel : 04 73 99 34 93 les matins

### [Toute l'équipe de Via Compétences vous souhaite une belle et heureuse année 2022, remplie de joies et de bonheur, et riche de projets professionnels variés.](#)

12 janvier 2022

Notre équipe sera bien entendu présente à vos côtés tout au long de l'année pour vous accompagner et vous apporter de l'information qualifiée et utile dans votre quotidien. Ainsi, notre site [www.via-competences.fr](http://www.via-competences.fr), qui vous est destiné, sera repensé et rénové afin de répondre à l'ensemble de vos besoins et interrogations. Vous pourrez également vous inscrire à l'une des sessions de notre plan de professionnalisation, que ce soit en présentiel ou à distance. N'oubliez pas de surveiller l'actualité de nos webinars et de nos podcasts : ils sont spécifiquement réalisés pour vous. Enfin, un nouveau site à destination du grand public arrive en ce début d'année : [www.cote-formation.fr](http://www.cote-formation.fr) recensera toute l'information de référence sur la formation en Auvergne-Rhône-Alpes et proposera une entrée par public. À découvrir très bientôt donc. Bonne année ! L'équipe de Via Compétences

### [Les jeudis de la VAE, rendez-vous avec une experte](#)

10 janvier 2022

Vous êtes conseiller.e en évolution professionnelle et vous avez suivi l'un des modules d'autoformation sur Mookie et/ou du parcours de professionnalisation VAE animé par Via Compétences. Suite à ce temps de professionnalisation, vous souhaitez poser des questions sur la VAE : l'information, la promotion, le conseil VAE, les hypothèses de certification, le cerfa, le suivi de parcours, les conditions de réussite, les outils à votre disposition... Ce rdv est un temps d'échanges entre conseiller.es en évolution professionnelle et Caroline Pizzoglio, experte de la VAE à Via Compétences pour répondre à vos questions et vous accompagner dans les services VAE à rendre. Quel programme ? Dernières actualités sur la VAE Réponse aux questions sur la VAE Partage d'outils et de ressources Quand ? Rendez-vous mensuel, chaque dernier jeudi du mois, de 13h30 à 14h00. Toutes les dates "les jeudis de la VAE" pour 2022 1er trimestre 2nd trimestre 3ème trimestre 4ème trimestre 27 janvier 2022 28 avril 2022 28 juillet 2022 27 octobre 2022 24 février 2022 02 juin 2022 1er septembre 2022 24 novembre 2022 31 mars 2022 30 juin 2022 29 septembre 2022 15 décembre 2022 Comment s'inscrire ? Pour y participer, INSCRIPTION OBLIGATOIRE par le biais d'un formulaire en cliquant sur ce lien. Une seule inscription pour participer à tous les jeudis de la VAE. Comment se connecter ? Un lien ZOOM vous sera envoyé la veille du rendez-vous. Pensez à vérifier vos spams. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Caroline Pizzoglio en lui envoyant un mail à cette adresse : [caroline.pizzoglio@via-competences.fr](mailto:caroline.pizzoglio@via-competences.fr)

[Plus d'actualités](#) |  [S'abonner](#)

## Vos outils d'info VAE

---



[>> Télécharger le flyer VAE \(janvier 2020, .pdf\)](#)

[>> Télécharger l'affiche VAE \(septembre 2019, .pdf\)](#)

